



I.CERAM enregistre son Document de base dans le cadre de son projet d'augmentation de capital par offre au public de titres financiers sur le marché Alternext Paris

I.CERAM, société indépendante spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'implants orthopédiques innovants et en céramique, annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.15-070 en date du 23 septembre 2015 dans le cadre de son projet d'augmentation de capital sur le marché Alternext Paris.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'augmentation de capital d'I.CERAM, qui sera conduit sous réserve des conditions de marchés et des prérequis réglementaires, notamment la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus établi dans le cadre de l'opération. En conséquence, la société a demandé la suspension de son cours, dans l'attente de la publication du communiqué de presse annonçant le résultat de l'opération.

I.CERAM dispose d'une **large gamme de 14 produits déjà commercialisés**, adaptés à toutes les anatomies et protégés par de nombreux brevets (10 brevets déposés). I.CERAM est **labélisée « entreprise innovante » par BPIFrance**.

Un savoir-faire dans les biocéramiques unique au monde

Les implants **CERAMIL** d'I.CERAM en alumine poreuse offrent une biocompatibilité exemplaire et une intégration complète à l'os en l'espace de quelques semaines. Sa porosité similaire à celle de l'os naturel **favorise la circulation des cellules osseuses et permet à l'implant de devenir partie intégrante de l'os**. Outre la pureté liée aux caractéristiques de l'alumine (Al_2O_3), les implants CERAMIL sont **totalemt inertes** et offrent une résistance mécanique parfaitement maîtrisée.

Ces implants développés par I.CERAM à Limoges, berceau de la céramique, disposent d'un recul clinique de plus de 10 ans et près de 5 000 implants CERAMIL ont d'ores et déjà été implantés dans le monde.

I.CERAM dispose d'un **outil industriel à la pointe de la technologie** respectant les meilleures normes internationales (ISO 9001, ISO 13485 et marquage CE). Son **modèle économique verticalement intégré** lui offre ainsi une parfaite maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur : de la conception jusqu'à la production et la commercialisation de ses produits.

1^{ère} mondiale : implantation d'un sternum en céramique poreuse (mars 2015)

Animée par une volonté constante d'innovation, I.CERAM a ainsi contribué à la réalisation de la **1^{ère} implantation mondiale d'un sternum en céramique d'alumine poreuse conçu et développé par ses équipes**. L'opération réalisée le 19 mars dernier, au CHU de Limoges, par le docteur François Bertin auprès d'une patiente atteinte d'un cancer s'est déroulée avec succès.

Cette opération marque un tournant dans la chirurgie des infections et des métastases osseuses en supprimant quasiment les risques d'infection pour le patient par une intégration osseuse durable de l'implant et une réduction significative du temps d'opération. Cette chirurgie utilise une technologie 100% biocompatible et réhabitable : un sternum complet en céramique poreuse d'alumine.

Une avancée révolutionnaire dans le traitement des infections et métastases osseuses

Cette 1^{ère} mondiale constitue une étape majeure dans le déploiement de son **projet d'« implant osseux actif »**, véritable révolution dans le traitement des infections et métastases osseuses.

Cette solution devrait **permettre d'associer à la céramique poreuse un anti-infectieux/anti-tumoral implanté directement au cœur de la lésion**. Elle devrait ainsi offrir une réponse innovante au contrôle de l'infection notamment **dans le traitement très délicat des métastases osseuses** dont les thérapeutiques actuelles sont très lourdes pour les patients, tant financièrement que psychologiquement (amputation, prothèses massives, autogreffe...). La céramique en alumine est en effet le seul matériau résistant à la radiothérapie et permettant la repousse osseuse. Les études cliniques sont encore en cours et le marquage CE pour une commercialisation en Europe du dispositif permettant d'associer à la céramique poreuse un anti-infectieux/anti-tumoral implanté directement au cœur de la lésion devrait être obtenu en 2017.

Chaque année dans le monde, 2 millions de personnes développent des infections ou métastases osseuses. Cette avancée technologique et scientifique majeure, dont I.CERAM vient de finaliser la 1^{ère} phase d'expérimentation animale, offre à la société de très fortes perspectives de développement.

I.CERAM ambitionne de devenir le leader mondial des biocéramiques alumine utilisées dans le traitement des métastases et infections osseuses.

Mise à disposition du Document de base

Des exemplaires du Document de base, enregistré le 23 septembre 2015 sous le numéro I.15-070 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'I.CERAM (Parc d'Ester, 1

Rue Columbia, 87068 Limoges). Le Document de base peut être consulté sur les sites Internet de la société (www.iceram.fr et bourse.iceram.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de Risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré par l'AMF.

Plus d'informations sur www.bourse.iceram.fr

***I.CERAM est éligible aux dispositifs
ISF - Loi TEPA et PEA –PME***

A propos d'I.CERAM :

Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 9001, ISO 13485 et bénéficie du marquage CE. Fort de 32 salariés et d'un outil de production à la pointe de la technologie, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel développement. La société a réalisé avec succès un placement privé de 2,7 M€ et s'est introduite sur Alternext Paris le 19 décembre 2014. ISIN : FR0011511971 – ALICR

Contacts :



Relations investisseurs
Christophe Durivault
Tél : +33 (0)5 55 69 12 12
finances@iceram.fr



Listing Sponsor
Gilbert Ferrand
Tél : +33 (0)1 53 45 10 91
gferrand@midcapp.com



Communication financière
Solène Kennis
Tél : +33 (0)1 75 77 54 68
skennis@aelium.fr

Relations Presse
Soraya Pilonchéry
Tél : +33 (0)6 20 00 62 63
spilonchery@aelium.fr



Conseil de la société
Bertrand Buguet
Tél : +33 (0)9 66 86 13 84
bertrand.buguet@aelianfinance.fr



Conseil juridique de l'opération
Samuel Pallotto
Tél : +33 (0)1 78 99 43 99
spallotto@brunswick.fr

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON OU AUPRES DE RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue, et ne constituera ni une offre publique d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières d'I.CERAM dans un quelconque pays, y compris les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon. Aucune offre publique de valeurs mobilières n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un Prospectus composé du Document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certaines juridictions. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Les valeurs mobilières d'I.CERAM ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. I.CERAM n'a pas l'intention d'enregistrer ses valeurs mobilières ou de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie en-dessous). Un prospectus préparé conformément à la Directive Prospectus pourra être publié, et, en cas de publication et lors de sa publication, sera mis à disposition conformément aux dispositions de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. I.CERAM n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans tout Etat Membre Concerné, autre que la France. Les valeurs mobilières d'I.CERAM pourront être offertes dans un Etat Membre Concerné (autre que la France) uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ; ou (iii) dans toute autre circonstance visée à l'article 3(2) de la Directive Prospectus sous réserve qu'une telle offre de valeurs mobilières ne requière la publication par I.CERAM d'un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, les expressions « offre publique » et « offre au public » en liaison avec toute valeur mobilière d'I.CERAM dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'Etat Membre Concerné.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné et s'adresse uniquement aux personnes (i) en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux personnes qui se trouvent au Royaume-Uni ayant de l'expérience professionnelle en matière d'investissements ou qui sont des "investment professionals" au sens des dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance") ou (iii) des "high net worth companies" et toutes autres personnes à qui le présent communiqué pourrait être légalement

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX
ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON OU AUPRES DE
RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

communiqué répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) étant ensemble désignées comme les "Personnes Habilitées"). Les valeurs mobilières d'I.CERAM seront uniquement disponibles aux Personnes Habilitées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, d'acheter ou d'acquérir des valeurs mobilières d'I.CERAM se fera avec les Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se fonder sur le contenu de ce communiqué.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX
ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON OU AUPRES DE
RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE